

Mbagne 2030 = projet
Procès-verbal de la 24^{ème} réunion du 12 décembre 2020 de Mbagne Jan Go (Mbagne 2030)

L'an deux mille vingt et le douze Décembre, s'est tenue sur Zoom à 18h30 GMT, la vingt quatrième séance plénière de Mbagne Jan Go (Mbagne 2030). Sur les 111 membres inscrits 25 étaient présents.

L'ordre du jour se présentait comme suit :

1) Coordination Générale

- Dossier reconnaissance

2) Coordination des Etudes Techniques

- Secteur santé : le point
- Secteur Education : le point ➤ Diverses informations :
 - Don de Tables
 - 48h culturelle de Mbagne
 - Inauguration bibliothèque

3) Coordination IT

- Mise en place du site internet ➤ Présentation de la charte graphique

4) Coordination E.M.E.G.

- Décryptage 23^e réunion
- Exposé et explications sur la Première Recommandation

5) Questions Diverses

Traitement de l'ordre du jour :

1) Coordination Générale

- Dossier reconnaissance

La C.G. continue d'assurer le suivi du dossier.

2) Coordination des Etudes Techniques

- Secteur santé : le point
- Secteur Education : le point ➤ Diverses informations :
 - Don de Tables
 - 48h culturelle de Mbagne
 - Inauguration bibliothèque

La C.E.T. a rendu compte de l'évolution des travaux dans les secteurs éducation et santé.

- Concernant l'éducation la commission a connu des échanges importants et variés entre ses différents membres. Un travail de recensement sur le

terrain était envisagé mais la vague du covid-19 est venue stopper l'initiative.

Cependant les discussions ont porté sur certains détails importants dans la formalisation des projets : nombre d'enfants pour le projet de maternelle, photographie ; recensement des classes d'examen pour l'élaboration des programmes de soutien et la motivation des enseignants en particulier sur certaines matières comme l'arabe, les maths.

La commission présentera prochainement un document complet sur les sujets pertinents.

- Concernant la santé la commission a défini le cadre de travail suivant :
 - un état des lieux le plus exhaustif possible ;
 - un recensement des pathologies récurrentes ;
 - sensibilisation et formation sur l'hygiène ;
 - organisation d'une campagne de santé au moins annuellement.

Il a également été question de doter les structures sanitaires d'appareils de détection et de dépistage du diabète et des quittes par exemple.

Une question reste à clarifier à savoir le statut du dispensaire de Mbagne en catégorie A (existence d'une chaise dentaire et d'un laboratoire) ou en catégorie B pour permettre d'envisager toutes actions éventuelles de soutien.

Un document complet sera présenté ultérieurement par la commission.

Pour terminer l'assistante a été informée de quelques activités qui se sont déroulées à Mbagne.

- le don de tables scolaires offert par World Vision.
- les 48 heures culturelles réalisées par des jeunes de Mbagne résidant à Nouakchott. La crue importante du fleuve aurait limité certaines activités (assainissement).
- l'inauguration de la bibliothèque du Lycée de Mbagne offerte par l'Association des Potiers (MABOUBE) du département de Mbagne.

3) Coordination IT

- Mise en place du site internet
- Présentation de la charte graphique

La C.I.T. a reçu les accès comme convenu. Les membres de la Coordination ont entamé le processus de familiarisation pour prendre connaissance du contenu et convenir des modalités de mise en place du site.

Concernant la charte graphique une présentation détaillée a été faite par l'infographe dont la qualité du travail a été saluée par la plénière. Il a été félicité pour son professionnalisme. La commission ad hoc a été chargée de faire une revue du document et proposer une charte graphique de l'Association Mbagne Jan Go (Mbagne 2030).

M. Diop et M. Ba ont été invités à se joindre à la commission ad hoc en qualité de techniciens et de conseillers.

Il a été réitéré que la commission ad hoc devra apporter toutes les modifications nécessaires pour se conformer au statut et à l'environnement :

- Mbagne Jan Go (Mbagne 2030)
- Le maintien ou pas du slogan : Mbagne 2030 = projet ☐
l'ajout de l'arabe sur certains supports.

Il est à noter que la proposition de la charte graphique et celle qui sera définitivement adoptée resteront des documents confidentiels et à distribution restreinte. La commission ad hoc est invitée à en tenir compte.

4) Coordination E.M.E.G.

- Décryptage 23^e réunion
- Exposé et explications sur la **Première Recommandation**

Concernant le décryptage il a été noté que les réunions se déroulent dans une bonne ambiance et correctement. Il a été déploré des perturbations récurrentes provenant de certaines familles. Les concernés ont été invités à y mettre fin.

Pour l'exposé de la Première recommandation ci-dessous le texte complet :

La Coordination présente les détails sur le respect.

Pour en parler nous proposons les trois parties suivantes :

- ✓ Le respect du membre par lui-même ;
- ✓ Le respect de l'Association en tant que personne morale ; ✓ Le respect des autres membres l'Association.

A) le respect de soi-même

Se respecter c'est :

- respecter sa parole et ne pas prendre des engagements qu'on ne va pas respecter
- ne pas dire des choses qui vont vous discréditer en portant atteinte à votre personnalité et au respect des autres.
- ne pas avoir des attitudes irrespectueuses (se coucher, manger ou parler ou faire du bruit qui clairement dérange pendant les réunions).
- porter une tenue correcte et être discipliné.
- éviter les énervements et les dérapages verbaux.
- ect.

☐

B) Le respect de l'Association

Respecter l'Association c'est :

- respecter le Statut et R.I. ; les dispositions de la vision, de la charte, des TDR et des décisions déjà adoptées.
- respecter les organes de l'Association (la Coordination dans ses différentes entités, les commissions).

- Assister aux réunions autant que possible
- Participer activement à la vie de l'Association en prenant des initiatives, en formulant des critiques constructives.
- Respecter la confidentialité en ne diffusant pas les documents de l'Association sans autorisation.
- Pouvoir représenter positivement l'Association en donnant le bon exemple.
- Favoriser l'émergence du Genre, de la diversité, de la transparence, de l'équité etc.
- Favoriser la cohésion et la solidarité.

□

C) Le respect des membres

Respecter les membres c'est :

- Respecter leurs opinions en donnant son point de vue avec responsabilité et politesse.
- Etre poli vis-à-vis de tous les membres en toutes circonstances.
- Ne pas perturber les membres en leur coupant la parole.
- Ne pas répandre de rumeurs ou dénaturer les opinions ou les discours des uns et des autres.
- Ne pas tenir des discours qui découragent ou démoralisent les membres ou les potentiels adhérents.

5) Questions Diverses

Une question relative à la coopération entre Mbagne Jan Go (Mbagne 2030) et les différentes associations en place à Mbagne.

En réponse il a été expliqué que Mbagne Jan Go (Mbagne 2030) a clairement exprimé, dans tous ses documents fondateurs, sa reconnaissance pleine et entière de toutes les associations dont les membres sont des ressortissants de Mbagne et dont le but est le développement de cette ville, quelle qu'en soit la forme juridique.

Mbagne Jan Go (Mbagne 2030) a également exprimé clairement dans son document « VISION » sa disponibilité pour coopérer et collaborer avec les autres associations. Par ailleurs Mbagne Jan Go dispose dans ses structures d'un département « Relations Extérieures » qui le moment venu et en cas de nécessité ne manquera pas de se saisir de toutes les **opportunités dans ce cadre**. Les opportunités pouvant réciproquement venir des deux côtés.

L'ODJR étant épuisé la réunion a pris fin à 20h10 GMT.

La prochaine réunion aura lieu le 19.12.2020 à 18h00 GMT sur Zoom.

Mariam Sarr & Mohamed Mangane